

NOVEMBRE 2015

**VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE
RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 19 novembre 2015 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'une nouvelle députée en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral du sous-arrondissement de Lausanne-Ville, est déclaré élue au Grand Conseil :

Mme Anne DÉCOSTERD, née le 28 décembre 1960, originaire de Lausanne (VD), inspectrice au SESAF de profession, domiciliée rue Pré-du-Marché 37, 1004 Lausanne, qui remplace, au sein du groupe des Verts, M. Daniel Brélaz, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M^{mes} et MM. Roxanne MEYER KELLER, Présidente, Sylvie PODIO, deuxième Vice-Présidente, Rémy JAQUIER, Martine MELDEM, Yves RAVENEL et Michel RENAUD, Membres, et du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 19 novembre 2015.

Le rapporteur :
(Signé) *Grégory Devaud*
Premier Vice-Président